

**PROVINCE DE QUÉBEC
CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire
Ce 7 février 2017
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 7^E JOUR DU MOIS DE FÉVRIER DEUX MILLE DIX-SEPT À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Sarita Benchimol; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillerier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire (arrivé à 19 h 16); monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA, tous commissaires formant quorum.

Étaient absentes : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Marie-Josée Boivin.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Paul St-Onge, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; monsieur André Otis, directeur, services des ressources financières; monsieur Rémi Asselin, directeur, service des ressources informatiques; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne, de l'organisation scolaire et du transport scolaire; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Barbara Blondeau, coordonnatrice, Bureau des communications; monsieur Julien Cardinal, coordonnateur, service des ressources humaines; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la
séance**

En l'absence de madame la présidente, madame Sonia Gagné-Lalonde préside et déclare la séance ouverte.

**Adoption de
l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

CC16/17-02-083

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Transport de courtoisie » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « État de situation – Suppléances des enseignants » (à la demande de madame Suzanne Marceau);

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2017**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
 - 5.1. Secteur des jeunes**
 - A) Nomination d'un représentant de la communauté au CCSEHDAA (confidentiel)
 - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
 - 6.1. Ressources humaines**
 - 6.2. Ressources financières et ressources informatiques**
 - A) Adoption du budget révisé de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour l'année scolaire 2016-2017
 - B) Projet de révision de la Politique d'utilisation des ressources informatiques, de la vidéosurveillance, des technologies de l'information et des médias sociaux
 - 6.3. Ressources matérielles**
- 7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**
- 8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 8.1. Organisation scolaire**
 - A) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles primaires Terre-des-Jeunes et Sainte-Catherine-Labouré – Adoption
 - B) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles

primaires Saint-Louis et du Bois-de-Liesse – Adoption

- C) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles primaires Lalande et du Grand-Chêne – Adoption
- D) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles primaires Saint-Clément-Est et Saint-Clément-Ouest – Adoption
- E) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles secondaires Pierre-Laporte et Saint-Laurent – Adoption
- F) Projet de révision des bassins d'alimentation des écoles primaires Sainte-Genève (ouest) et Émile-Nelligan et création d'un bassin pour la nouvelle école Thorndale – Adoption

8.2. Planification stratégique

8.3. Vérification interne et reddition de compte

8.4. Communications

8.5. Mesures d'urgence

9. TRANSPORT SCOLAIRE

20 h 30 – Pause (15 minutes)

10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

- A) Délégués au CGTSIM
- B) Délégués à l'ACELF
- C) Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2016
- D) Comité de parents

11. GÉNÉRALITÉ

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 24 décembre 2016 au 27 janvier 2017

12. QUESTIONS DIVERSES

- A) Transport de courtoisie
- B) État de situation – Suppléances des enseignants

13. INFORMATION

- A) Campagne de sécurité en transport scolaire 2017

14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Dispense de
lecture par la
secrétaire
générale**

CC16/17-02-084

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 17 janvier 2017, a été remis aux commissaires le jeudi 2 février 2017;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Approbation du
procès-verbal de
la séance
ordinaire du
Conseil des
commissaires du
17 janvier 2017**

CC16/17-02-085

Madame Stefana Lamasanu mentionne que l'on devrait ajouter au point Information du directeur général :

« Madame Stefana Lamasanu demande où en est le dossier concernant la construction d'une école dans le secteur du parc Crawford.

Monsieur Bertrand fait le point sur l'état d'avancement du projet. »

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 17 janvier 2017, tel que déposé et modifié séance tenante.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Affaires découlant
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Correspondance

Il n'y a pas de document de correspondance.

**Période de
question du
public**

1. Madame Marie-Hélène Cyr, parent d'un élève de l'école Émile-Nelligan qui sera touché par le nouveau bassin de ce secteur.

Elle demande des précisions sur les démarches faites par la CSMB pour la construction d'une nouvelle école.

Madame Sonia Gagné-Lalonde lui explique les différentes démarches.

Madame Cyr demande quelles sont les prévisions à long terme en fait de clientèle et de modification de bassins.

Madame Gagné-Lalonde mentionne qu'une augmentation de la clientèle est très probable et qu'il est donc possible qu'il y ait d'autres constructions d'établissements.

**M. Diarra prend
son siège**

ADVENANT 19 h 16, monsieur Abdoulaye Diarra

prend son siège.

Madame Cyr se questionne également sur la façon dont les recommandations des conseils d'établissement faites lors des consultations sont prises en compte dans la constitution de nouveaux bassins.

Madame Gagné-Lalonde l'assure que les recommandations sont toutes analysées et soumises au Conseil des commissaires.

**Nomination d'un
représentant de
la communauté
au CCSEHDAA**

CC16/17-02-086

Documents déposés :

- A) Résolution du CCSEHDAA
- B) Curriculum vitae

ATTENDU QUE l'article 185, alinéa 3 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le CCSEHDAA doit être composé de représentants des organismes qui dispensent des services à des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, désignés par le conseil des commissaires après consultation de ces organismes;

ATTENDU la recommandation faite par les membres du CCSEHDAA;

SUR PROPOSITION DE monsieur Ghislain Laporte, il est résolu à l'unanimité :

De nommer madame Pascale Lidji, neuropsychologue au CEGEP André-Laurendeau, au poste de représentante de la communauté au sein du CCSEHDAA pour l'année 2016-2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Adoption du
budget révisé de
la Commission
scolaire
Marguerite-
Bourgeoys pour
l'année scolaire
2016-2017**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Budget révisé 2016-2017;

Monsieur Christian Desjardins demande des précisions relativement aux nouvelles dépenses.

Monsieur Dominic Bertrand répond que ces dépenses sont dues à l'augmentation de la clientèle. La presque totalité du budget additionnel est retournée dans les établissements en lien avec des mesures ciblées du MEES.

Monsieur André Otis précise l'information et répond aux questions.

CC16/17-02-087

ATTENDU le dépôt des états financiers de l'exercice financier 2015-2016 au Conseil des commissaires à sa séance du 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU QUE le processus budgétaire, guidé par les valeurs de la Commission scolaire, prévoit l'adoption d'un budget révisé par le Conseil des commissaires;

ATTENDU la recommandation favorable de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire.

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget révisé 2016-2017 qui montre des revenus de 546 543 415 \$ et des dépenses de 546 543 415 \$, le tout tel qu'apparaissant au soutien de la présente résolution, pour valoir comme au long récit, et de mandater la direction du Service des ressources financières de transmettre le tout au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Projet de révision de la Politique d'utilisation des ressources informatiques, de la vidéosurveillance, des technologies de l'information et des médias sociaux

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Projet de texte définitif soumis pour adoption;
- C) Tableau sommaire des recommandations;
- D) Retour de consultation – Commentaires.

Monsieur Yves Pelletier mentionne que certains parents sont inquiets quant à l'utilisation de Google éducation et la diffusion de renseignements personnels. Il aimerait que des précisions soient apportées dans la politique.

Me Marie Josée Villeneuve répond qu'à titre de responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, elle prend cette question très au sérieux. Des balises seront éventuellement mises en place. Pour l'instant, toutefois il faut comprendre que les informations utilisées pour Google éducation contiennent peu de renseignements sensibles.

Madame Stefana Lamasanu demande des précisions relativement à l'évaluation qui devrait être faite des caméras déjà en place.

Monsieur Rémi Asselin explique qu'il s'agit d'une évaluation relative aux endroits où sont situées les caméras.

Me Villeneuve précise qu'il s'agit d'une bonne pratique de se questionner de manière périodique quant à la nécessité de laisser en place ou non une caméra.

Monsieur Christian Desjardins réitère qu'il aurait préféré voir 3 politiques au lieu d'une seule. Il aurait aussi souhaité

que l'on aille un peu plus loin dans la section sur les médias sociaux, notamment quant à la retenue dont devraient faire preuve les utilisateurs.

CC16/17-02-088

ATTENDU l'adoption pour fins de consultation par le Conseil des commissaires du 4 octobre 2016 par sa résolution #CC16/17-10-021;

ATTENDU la consultation qui s'est tenue auprès des instances concernées du 4 octobre au 16 décembre 2016;

SUR PROPOSITION DE monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le projet de Politique d'utilisation des ressources informatiques, de la vidéosurveillance, des technologies de l'information et des médias sociaux tel que déposé au soutien de la présente pour valoir comme si au long récité, pour une entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires Terre-
des-Jeunes et
Sainte-Catherine-
Labouré –
Adoption**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Limites territoriales des nouveaux bassins proposés
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC16/17-11-053

CC16/17-02-089

Madame Joanne Bonnici demande si les élèves HDAA sont touchés par la modification des bassins.

Madame Geneviève Hotte répond que les classes adaptées ne sont pas touchées. Pour ce qui est des élèves intégrés, la décision de déplacer ou non ces élèves est prise au cas par cas pour chaque élève, tenant compte des réalités propres à chacun d'entre-eux.

ATTENDU la résolution #CC16/17-11-053 du Conseil des commissaires de procéder à la consultation sur le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Terre-des-Jeunes et Sainte-Catherine-Labouré;

ATTENDU l'agrandissement de l'école Terre-des-Jeunes permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 9 locaux;

ATTENDU QUE l'école Sainte-Catherine-Labouré accueille plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU qu'il faut répartir la clientèle avec l'école Terre-des-Jeunes;

ATTENDU l'assemblée publique d'information tenue le 15

novembre 2016 pour les parents des élèves visés par les modifications apportées aux bassins;

ATTENDU les avis reçus des instances consultées, soit les Conseils d'établissement des écoles Terre-des-Jeunes et Sainte-Catherine-Labouré, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU QUE la modification de bassin ne touche pas les élèves du 3^e cycle en 2017-2018 car ils avaient fait l'objet d'une modification de bassin en 2013-2014;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Sarita Benchimol, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées aux bassins d'alimentation des écoles primaires Terre-des-Jeunes et Sainte-Catherine-Labouré et que celles-ci s'appliquent par transfert massif à compter de l'année scolaire 2017-2018 pour le préscolaire et les 1^{er} et 2^e cycles et, par transfert progressif, pour les élèves du 3^e cycle à partir de l'année scolaire 2018-2019, selon la carte et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires Saint-
Louis et du Bois-
de-Liesse –
Adoption**

CC16/17-02-090

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Limites territoriales des nouveaux bassins proposés
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC16/17-11-054

ATTENDU la résolution #CC16/17-11-054 du Conseil des commissaires de procéder à la consultation sur le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Saint-Louis et du Bois-de-Liesse;

ATTENDU l'agrandissement de l'école du Bois-de-Liesse permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 14 locaux;

ATTENDU QUE l'école primaire Saint-Louis accueille plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU qu'il faut répartir la clientèle avec l'école du Bois-de-Liesse;

ATTENDU l'assemblée publique d'information tenue le 8 novembre 2016 à Dollard-des-Ormeaux pour les parents des élèves visés par les modifications apportées aux bassins;

ATTENDU les avis reçus des instances consultées, soit les Conseils d'établissement des écoles Saint-Louis et du Bois-de-Liesse, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Ouest et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU la volonté de permettre aux élèves de 1^{re} année du 3^e cycle de terminer leur primaire dans leur école actuelle en 2017-2018;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées aux bassins d'alimentation des écoles primaires Saint-Louis et du Bois-de-Liesse et que celles-ci s'appliquent par transfert massif à compter de l'année scolaire 2017-2018, selon la carte et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récit;

D'accepter les demandes de choix d'école (sans transport) des parents des élèves de 1^{re} année du 3^e cycle en 2016-2017 visés par les nouvelles modifications de bassins, afin que leur enfant poursuive la 2^e année du 3^e cycle du primaire dans leur école actuelle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires Lalande
et du Grand-
Chêne – Adoption**

CC16/17-02-091

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Limites territoriales des nouveaux bassins proposés
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC16/17-11-055

Madame Louise Leroux mentionne que l'école Du Grand-Chêne risque d'être à pleine capacité dans un avenir rapproché. Est-ce qu'une nouvelle modification de bassin est prévue rapidement ?

Madame Geneviève Hotte répond que l'école Lalande était saturée. À très court terme, l'école Saint-Luc sera agrandie et il y aura modification de bassins pour les écoles aux alentours, mais qui ne touchera pas les mêmes élèves.

ATTENDU la résolution #CC16/17-11-055 du Conseil des commissaires de procéder à la consultation sur le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Lalande et du Grand-Chêne;

ATTENDU l'agrandissement de l'école du Grand-Chêne permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 8 locaux;

ATTENDU QUE l'école primaire Lalande accueille plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU qu'il faut répartir la clientèle avec l'école du Grand-Chêne;

ATTENDU l'assemblée publique d'information tenue le 9 novembre 2016 à Pierrefonds pour les parents des élèves visés par les modifications apportées aux bassins;

ATTENDU les avis reçus des instances consultées, soit les Conseils d'établissement des écoles Lalande et du Grand-Chêne, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Ouest et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU la volonté de permettre aux élèves de 1^{re} année du 3^e cycle de terminer leur primaire dans leur école actuelle en 2017-2018;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées aux bassins d'alimentation des écoles primaires Lalande et du Grand-Chêne et que celles-ci s'appliquent par transfert massif à compter de l'année scolaire 2017-2018, selon la carte et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récépissé;

D'accepter les demandes de choix d'école (sans transport) des parents des élèves de 1^{re} année du 3^e cycle en 2016-2017 visés par les nouvelles modifications de bassins, afin que leur enfant poursuive la 2^e année du 3^e cycle du primaire dans leur école actuelle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires Saint-
Clément-Est et
Saint-Clément-
Ouest – Adoption**

CC16/17-02-092

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Limites territoriales des nouveaux bassins proposés
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC16/17-11-056

ATTENDU la résolution #CC16/17-11-056 du Conseil des commissaires de procéder à la consultation sur le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Saint-Clément-Est et Saint-Clément-Ouest;

ATTENDU l'agrandissement de l'école Saint-Clément-Ouest permettant d'augmenter sa capacité d'accueil de 8 locaux;

ATTENDU QUE l'école primaire Saint-Clément-Est accueille plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU qu'il faut répartir la clientèle avec l'école primaire Saint-Clément-Ouest;

ATTENDU l'assemblée publique d'information tenue le 16 novembre 2016 à Ville Mont-Royal pour les parents des élèves visés par les modifications apportées aux bassins;

ATTENDU les avis reçus des instances consultées, soit les Conseils d'établissement des écoles Saint-Clément-Est et Saint-Clément-Ouest, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU la volonté de permettre aux élèves de 1^{re} année du 2^e cycle de terminer leur cycle dans leur école actuelle;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées aux bassins d'alimentation des écoles primaires Saint-Clément-Est et Saint-Clément-Ouest et que celles-ci s'appliquent par transfert massif à compter de l'année scolaire 2017-2018, selon la carte et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récépissé;

D'accepter les demandes de choix d'école (sans transport) des parents des élèves de 1^{re} année du 2^e cycle en 2016-2017 visés par les nouvelles modifications de bassins, afin que leur enfant poursuive la 2^e année du 2^e cycle du primaire dans leur école actuelle avant d'aller à l'Académie Saint-Clément en 2018-2019.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
secondaires
Pierre-Laporte et
Saint-Laurent –
Adoption**

CC16/17-02-093

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Limites territoriales des nouveaux bassins proposés
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC16/17-11-057

ATTENDU la résolution #CC16/17-11-057 du Conseil des commissaires de procéder à la consultation sur le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles secondaires Pierre-Laporte et Saint-Laurent;

ATTENDU QUE les prévisions de clientèle du ministère de

l'Éducation et de l'Enseignement supérieur annoncent une augmentation de 35% pour la clientèle du secondaire pour le secteur Saint-Laurent Ouest d'ici l'année 2020-2021;

ATTENDU QUE l'école secondaire Saint-Laurent accueille plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

ATTENDU QUE l'école secondaire Pierre-Laporte a des places-élèves disponibles;

ATTENDU QU'il faut répartir la clientèle de l'école secondaire Saint-Laurent avec celle de l'école secondaire Pierre-Laporte;

ATTENDU l'assemblée publique d'information tenue le 21 novembre 2016 pour les parents des élèves visés par les modifications apportées aux bassins;

ATTENDU les avis reçus des instances consultées, soit les Conseils d'établissement des écoles secondaires Pierre-Laporte et Saint-Laurent et des écoles primaires Jean-Grou, Henri-Beaulieu et des Grands-Êtres, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées aux bassins d'alimentation des écoles secondaires Pierre-Laporte et Saint-Laurent et que celles-ci s'appliquent par transfert progressif à compter de l'année scolaire 2017-2018 pour les élèves de secondaire I, selon la carte et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récité.

PROPOSITION ADOPTÉE.

**Projet de révision
des bassins
d'alimentation
des écoles
primaires Sainte-
Geneviève
(Ouest) et Émile-
Nelligan et
création d'un
bassin pour la
nouvelle école
Thorndale –
Adoption**

CC16/17-02-094

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Limites territoriales des nouveaux bassins proposés
- C) Carte géographique des bassins proposés
- D) Synthèse des avis reçus
- E) Avis reçus
- F) Résolution #CC16/17-12-077

Madame Suzanne Marceau demande ce qui est prévue si la CSMB n'acquière pas l'école Thorndale à temps pour la rentrée 2017-2018.

Monsieur Dominic Bertrand répond que la CSLPB est en attente d'une confirmation du MEES pour une compensation,

après quoi les commissaires de cette commission scolaire adopteront la résolution permettant la cession de l'école. Mais pour la CSMB, il n'y a pas de moyen de retarder.

Madame Geneviève Hotte explique que le bassin s'applique dès maintenant et que les élèves seront inscrits à l'école Thorndale. Si l'on se rend compte vers la 3^e semaine du mois de juin que l'école ne nous a pas été cédée, un transfert administratif des élèves se fera vers les écoles Sainte-Geneviève Ouest et Émile-Nelligan.

ATTENDU la résolution #CC16/17-12-077 du Conseil des commissaires de procéder à la consultation sur le projet de modification des bassins d'alimentation des écoles primaires Sainte-Geneviève (ouest) et Émile-Nelligan et la création d'un bassin pour la nouvelle école Thorndale, conditionnellement à l'obtention de cette école de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson;

ATTENDU l'entente intervenue entre la Commission scolaire Lester- B.-Pearson et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur confirmant la cession de l'école Throndale à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

ATTENDU QUE l'école primaire Thorndale ouvrira ses portes pour la rentrée scolaire 2017-2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer, avant la rentrée scolaire, un bassin d'alimentation pour cette nouvelle école;

ATTENDU QU'il faut répartir la clientèle des écoles primaires Sainte-Geneviève (ouest), Émile-Nelligan et Thorndale;

ATTENDU l'assemblée publique d'information tenue le 14 décembre 2016 pour les parents des élèves visés par les modifications apportées aux bassins;

ATTENDU les avis reçus des instances consultées, soit les Conseils d'établissement des écoles Sainte-Geneviève (ouest) et Émile-Nelligan, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Ouest et le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU la volonté de permettre aux élèves de 1^{re} année du 3^e cycle de terminer leur primaire dans leur école actuelle;

ATTENDU la recommandation du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

SUR PROPOSITION DE madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter les modifications apportées aux bassins d'alimentation des écoles primaires Sainte-Geneviève (ouest) et Émile-Nelligan et la création d'un bassin pour la nouvelle école Thorndale;

Que les modifications s'appliquent par transfert massif à compter de l'année scolaire 2017-2018, selon la carte et les limites territoriales déposées au soutien de la présente résolution, le tout, pour valoir comme si au long récité;

D'accepter les demandes de choix d'école (sans transport) des parents des élèves de 1^{re} année du 3^e cycle en 2016-2017 visés par les nouvelles modifications de bassins, afin que leur enfant poursuive la 2^e année du 3^e cycle du primaire dans leur école actuelle.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Madame Sonia Gagné-Lalonde demande à madame Hotte de rappeler tout le processus de consultation dans le cadre de la modification des bassins.

Madame Geneviève Hotte explique de manière détaillée tout le processus.

**Délégués au
CGTSIM**

Le comité ne s'est pas réuni.

**Délégués à
l'ACELF**

Madame Abi Koné présente les faits saillants.

Elle mentionne notamment que l'ACELF fêtera son 70^e anniversaire durant l'année 2017.

**Procès-verbal de
la séance
ordinaire du 6
décembre 2016
du Comité
exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Comité de parents

Monsieur Yves Pelletier mentionne qu'il est fier que la CSMB soit un exemple dans le Vivre ensemble. Suite aux événements qui se sont produits à Québec, il invite la CSMB à continuer d'être un chef de ligne en la matière.

**Information de la
présidence**

Madame Sonia Gagné-Lalonde mentionne que la FCSQ tente des approches auprès de la CSMB. Madame la présidente a reçu une invitation pour la concertation régionale.

Mesdames Gagné-Lalonde et Lamarche-Venne souhaitent en discuter avec leurs collègues commissaires. Une rencontre à cet effet devrait se tenir sous peu.

Entre-temps, madame Gagné-Lalonde représentera madame Lamarche-Venne pour cette rencontre.

**Information du
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand fait le point sur le processus en cas de fermeture des écoles en cas d'intempéries.

Suite aux événements de Québec, le MEES a transmis des outils aux commissions scolaires. Ces outils provenaient de la CSMB, malheureusement aucune mention de la Commission scolaire n'y a été faite. Il tient à souligner le beau travail des équipes de la CSMB, notamment le service des ressources éducatives.

Monsieur Bertrand mentionne la semaine des enseignants et prend le temps de mettre en valeur tout le travail qu'ils font.

Monsieur Christian Desjardins demande un suivi sur les différentes constructions.

Monsieur Bertrand répond.

Madame Joanne Bonnici demande quels sont les délais prévus pour la construction d'une nouvelle école à LaSalle.

Il répond que l'on envisage une livraison en février ou mars 2019.

**Rapport sur les
délégations de
pouvoirs au
directeur général
pour la période du
24 décembre
2016 au 27
janvier 2017**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Transport de
courtoisie**

Madame Caroline Varin demande des clarifications sur le service de transport de courtoisie.

Madame Geneviève Hotte répond.

**État de situation
– Suppléances
des enseignants**

Madame Suzanne Marceau demande un état de situation face aux suppléants.

Monsieur Dominic Bertrand répond.

**Levée de la
séance**

ADVENANT 20 h 44, la séance est levée.

La présidente

La secrétaire générale

